

Préparation à l'HABILITATION MECANIQUE

M2-MR-MC

DURÉE :

1 jour (7heures)

PARTICIPANTS :

12 personnes (maximum)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques.
- Personnel intervenant sur des sites industriels : centrale électrique, raffinerie, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs...

PRÉ-REQUIS :

Aucun

MÉTHODES ET MOYENS :

- Notre formateur possède de solides connaissances dans le domaine de la prévention des risques mécaniques.
- Cette formation s'appuie sur une méthode participative (échanges d'expériences), des outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) et la présentation de cas concrets.
- Des études de cas sont proposées aux stagiaires, puis sont corrigées collectivement

MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

VALIDATION DES ACQUIS :

- En cas de réussite à l'évaluation, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.
- Recyclage recommandé: tous les 3 ans.

LIEU DE LA FORMATION :

Au sein des agences FOSEC

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF :

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Le Décret 88-1056 du 14/11/1988 précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique.

OBJECTIFS :

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise.
- Réaliser les travaux à effectuer, en sécurité .

PROGRAMME :

- LA REGLEMENTATION
- QUELQUES STATISTIQUES
- EVALUATION DES RISQUES
- SIGNALISATION DE SECURITE
- ROLE DES ACTEURS
 - Posséder un badge ;
 - Les entreprises extérieures ;
 - Définition d'un chantier;
 - Chargé d'exploitation;
 - Chargé de consignation;
 - Chargé de travaux;
 - Chargé d'interventions immédiates;
 - Assistant chargé de travaux;
 - Surveillant de sécurité;
- HABILITATION ET AUTORISATION
- Plan de Prévention
- MISE SOUS REGIME
- PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
- SITUATIONS DE TRAVAIL
- NOTIONS DE SECOURISME ET EVACUATION
- POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT